
GRENOBLE ALPES METROPOLE

Didier MIGAUD (PS)

- 372 500 hab. -

Forum Sciences et Démocratie 2007 : Effet de serre, effets de société

Grenoble Alpes Métropole (La Métro) a signé en mai 2005 un Plan Climat Local (PCL) sur la base d'un bilan énergétique. 1^{er} Plan Climat d'agglomération, la démarche s'appuie sur une Charte d'engagements signée par les forces vives du territoire.

L'approche globale de développement durable
--

Après un bilan énergétique de l'agglomération, coordonné par l'Agence Locale de l'Energie (ALE), 3 objectifs ont été assignés au Plan Climat, à échéance 2010 :

- stabiliser les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1999 ;
- stabiliser les consommations énergétiques d'électricité et de ressources fossiles (pétrole, uranium, gaz) et éviter le développement de nouvelles infrastructures pour la production et le transport d'électricité ;
- augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'agglomération pour atteindre 21% (aujourd'hui, cette part est de 8%), en développant la production territoriale et en encourageant l'achat d'« électricité verte ».

Pour atteindre ces objectifs, une Charte d'engagements a été conclue avec 59 acteurs du territoire¹. Les signataires s'engagent notamment à maîtriser leurs consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables, à sensibiliser la société civile aux enjeux « énergétiques », à évaluer l'impact de leurs actions et à le rendre public. L'ensemble des signataires participe au Comité de pilotage du PCL pour assurer la cohérence entre le plan territorial et chacune de leurs actions. La diversité des acteurs mobilisés sur ce projet donne une véritable dimension transversale au plan climat de Grenoble.

Un cadastrage des émissions et des consommations énergétiques permettra de suivre les émissions et les consommations par commune et par secteur d'activités : industrie, transport, résidentiel, tertiaire. Les secteurs des transports et des bâtiments communaux seront plus particulièrement analysés. Les premiers résultats de l'observatoire montrent que l'agglomération est en passe d'atteindre les objectifs de stabilisation des consommations énergétique et des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2010.

Pour former le personnel de La Métro, un jeu "éco-citoyenneté au bureau" a été créé comprenant des questions sur le climat, l'énergie, les déplacements, les consommations, les déchets et la HQE. Par ailleurs, la Métro, membre du programme européen Display (affichage des consommations énergétiques des bâtiments) a mis en place un « club Display » pour échanger sur l'utilisation du logiciel, les actions mises en œuvre par la Métro, les partenaires, les habitants.

Les habitants sont associés à ce Plan Climat, grâce à :

- une rubrique spécifique sur le site de La Métro ;
- des campagnes « isolation performante » et « éclairage performant » pour augmenter le nombre de ménages équipés en lampe basse consommation (budget de 60 000 euros) ;
- un guide « Quand habitat rime avec climat », élaboré à l'occasion de la biennale de l'habitat durable (objet de la candidature de la Ville de Grenoble) qui a pour vocation de faire partager au plus grand nombre une culture sur les impacts des modes d'habitat sur l'environnement.

¹ Grenoble-Alpes-Métropole, les communes de l'agglomération ; de bailleurs : ACTIS, OPAC 38, Pluralis, SDH ; d'acteurs institutionnels comme l'ADEME et la Région Rhône-Alpes et d'entreprises : EDF, GDF (entre autres), Universités, ...

- des conférences publiques sur les changements climatiques et le Plan Climat ;
- une exposition « La maison économe », maquette « grandeur nature » ;
- le forum « sciences et démocratie » qui est une action annuelle qui vise à tisser des liens entre la connaissance scientifique globale, l'action locale et la responsabilité individuelle, ce qui suggère une évolution des regards et des pratiques individuelles. En 2006, la démarche a porté sur l'effet de serre à travers de multiples entrées. 10 000 personnes ont participé à ces manifestations.

Le Plan Climat est soutenu par le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère et l'ADEME.

Les acquis effectifs

Quelques actions illustrent le PCL :

- Le Plan de Déplacement Urbains (PDU), élaboré le 29 mai 2000, incite les communes à réaliser des « zones 30 », permettant une réduction des vitesses de circulation, et à s'équiper de flottes propres (minimum 25%).
- Le Plan de Déplacement d'Administration (PDA) pour diminuer les gaz à effet de serre générés par les déplacements des agents. L'objectif : passer la part modale de la voiture particulière de 49% à 35% en 2006 et acquérir des véhicules « propres ».
- La réhabilitation des logements locatifs, en partenariat avec les bailleurs sociaux et l'Agence Locale de l'Energie, pour réduire significativement les consommations d'énergie dans ces bâtiments.
- La valorisation de l'énergie issue de l'incinération des ordures ménagères (10 à 15 000 MWh supplémentaires par an).
- La réalisation d'une microcentrale électrique, grâce au turbinage des eaux en sortie des stations d'épuration.
- Le soutien aux Plans de déplacements d'entreprises (PDE).
- Le projet Hychain, projet européen qui vise à mettre au point, produire et tester des « petits » véhicules fonctionnant à pile à combustible. (utilitaire urbain, fauteuil pour handicapés).
- Le développement des pistes cyclables (augmentation de 50% entre 2002 et 2005 de la pratique du vélo).
- Fin mars, collecte sélective des déchets recyclables issus des ordures ménagères sur les communes.
- La réalisation d'un guide local « architecture et climat ».
- La réalisation d'un bilan diagnostic de consommation et d'émission des gaz à effet de serre sur les équipements de l'Université Pierre Mendès-France.
- La construction de 435 logements et d'une école bioclimatiques.
- La mise en place d'une couverture photovoltaïque du stade de l'agglomération (opérationnel fin 2007).
- La mise en œuvre d'une plateforme multimodale – GMCD (Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements) – 2008

Commentaires :

Contact : Mme Geneviève Duval, directrice de cabinet, 04 76 59 59 80, genevieve.duval@la-metro.org